

ABONNEMENT.

Sauumur... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
9, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonné doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 FÉVRIER

TRISTE JOURNÉE!

En juillet 1870, le capitaine Gaston Bou-
langer, chevalier de la Légion-d'Honneur,
commandait à Saint-Cyr la 4e compagnie
du « premier bataillon de France ». Grâce
à cette situation spéciale, il eut la chance de
ne pas faire partie de l'armée du Rhin, où
il aurait subi la mauvaise fortune de ses
camarades; il prit une part brillante aux
deux sièges de Paris, fut même blessé pen-
dant le second. Résultat: dix mois après,
il était colonel et commandeur de la Légion-
d'Honneur. Cinq grades en moins d'un an,
trois comme officier, deux dans la Légion-
d'Honneur, quelle ambition n'eût été satis-
faite?

Un peu plus tard, la commission de re-
vision des grades fit reculer d'un rang
M. Boulanger; elle le replaça comme lieu-
tenant-colonel dans un régiment d'infante-
rie. Son mécontentement alla jusqu'à une
colère fort peu justifiée: les héros survivants
de Wörth, de Rezonville, de Saint-Privat,
qui avaient pris part aux grandes batailles de
la fin de ce siècle, ne se contentaient-ils pas
du quart de ce que recevait encore le lieu-
tenant-colonel Boulanger?

N'admettant pas que l'on discutât ses
titres et ses services, il envoya sa démission
au général de Cissey, alors ministre de la
guerre. De hauts personnages du monde
militaire, chagrinés de voir un officier, jeune
et intelligent, gâcher une carrière qui s'an-
nonçait si brillante, arrêtaient en route la
démission de M. Boulanger; ils doivent
s'en repentir aujourd'hui! On promit au
mécontent de s'intéresser à lui, et il voulut
bien consentir à patienter quelque temps
comme lieutenant-colonel — et commandeur
— à un âge où ses camarades de promo-
tion étaient, et restaient presque tous capi-
taines!

Bientôt, il fut nommé colonel au 33e

d'infanterie à Belley; on sait avec quelle
rapidité il est devenu général de brigade,
puis de division. Le voilà maintenant, très-
jeune encore, ministre de la guerre.

Comment se fait-il qu'ayant parcouru
une carrière aussi inespérée, M. Boulan-
ger ait apporté rue Saint-Dominique les
passions, les rancunes, les petitesesses d'un
homme aigri par le malheur et par l'ad-
versité?

C'est que toutes les qualités intellectuelles
et morales de M. Boulanger sont obscur-
cies par un défaut, par un vice lamentable:
cet homme supérieur est en proie à une
ambition effrénée.

A peine a-t-il reçu un grade ou une
croix, ou même les deux, qu'il lui faut le
grade supérieur ou une décoration plus
rare.

Il vient d'atteindre le degré suprême de
la hiérarchie militaire; soyez sûr qu'il am-
bitionne le grand cordon de la Légion-
d'Honneur. Quand il l'aura, il voudra autre
chose. Quoi? Nous ne le savons pas, et
peut-être l'ignore-t-il lui-même, mais il
voudra monter encore. Comment?... M.
Clémenceau fera bien de se méfier.

C'est par ambition, parce qu'il pense que
l'avenir est, comme le présent, au radica-
lisme, que M. Boulanger s'est fait radical;
il s'est rendu compte que la politique est,
hélas! à l'heure actuelle, le meilleur moyen
d'avancer rapidement.

C'est par ambition qu'il sert, ou plutôt
qu'il se sert de la faction jacobine, qu'il flatte
les passions du parti révolutionnaire, qu'il
fait des officiers « titrés » une catégorie de
suspects.

C'est par ambition qu'il a prononcé
lundi, à la Chambre, un discours abomi-
nable.

Nous n'avons pas à parler ici des tristes
détails de cette séance vraiment honteuse.
Au nom du patriotisme, foulé aux pieds par
une bande de sectaires, nous devons remer-
cier cependant l'un des nouveaux députés
de la droite, M. Gaudin de Villaine, qui, dans
une courte harangue toute vibrante d'indi-
gnation, a flétri les efforts antifrancs d'un

gouvernement qui introduit dans l'armée ce
fléau de la politique — et quelle politique,
celle de la discorde, de la délation, de la
loi des suspects!

M. Gaudin de Villaine est un ancien offi-
cier qui a de brillants états de services;
c'est lui qui, en qualité d'officier d'ordon-
nance, se trouvait aux côtés du général
Chanzy, lorsque le commandant en chef de
l'armée de la Loire fut arrêté en 1871 par
les communards; c'est en partie grâce à son
courage et à ses efforts que son général fut
sauvé. Son discours est, lui aussi, un acte
courageux.

C'est une triste journée que celle de lundi.
La majorité a refusé l'ordre du jour pré-
senté par l'honorable M. de la Martinière.
Elle n'a pas voulu témoigner « de sa con-
fiance dans l'excellent esprit de l'armée et
dans sa fidélité à ses devoirs et à son dra-
peau! » Est-ce que des Français dignes de
ce nom ne devaient pas voter par acclama-
tion un ordre du jour à la fois correct et
patriotique?

Des Français, oui, des républicains,
non! Ceux-ci ont voulu déclarer qu'ils
avaient confiance non pas dans l'armée,
mais « dans l'énergie du ministre et dans
son dévouement à la République! »

L'injure sera vivement ressentie par l'ar-
mée tout entière.

Au milieu de nos querelles de parti et de
nos haines politiques, nous avons conservé
cette belle, cette patriotique conviction qu'il
nous restait, à nous tous, bons Français de
toutes opinions, un terrain commun où les
victimes de nos discordes civiles pouvaient
se réunir, où toutes nos passions devaient
s'apaiser et se fondre dans le respect de l'ar-
mée et l'amour de la France.

Nous croyions — gens naïfs — que,
sous les plis du drapeau, nous devions ou-
blier tout ce qui nous divise pour ne penser
qu'à ce qui nous unit, n'avoir plus qu'une
voix, qu'un désir, qu'une passion: servir
notre pays, le défendre, vivre, combattre et
mourir pour lui.

Quelle erreur! Ecoutez M. Boulanger:
Peu importe, à ses yeux, d'être un bon sol-

dat, un officier intelligent, un brave troupi-
er ou un général héroïque!

Ce qui importe, c'est d'être républicain,
d'afficher des opinions républicaines, d'ap-
partenir à une famille républicaine et de
fréquenter un milieu républicain.

Si vous n'êtes pas républicain, vous êtes
indigne de servir et de défendre la Répu-
blique.

Mais la France? Il s'agit bien de la
France, naïfs incorrigibles que vous êtes!
La France vient après la République, s'il
reste du temps à perdre!...

M. de Bismarck, vous pouvez en être sûr,
lira attentivement le Journal officiel du 3 fé-
vrier, et il ira dans son épaisse mou-
stache blanche!

On pleurera de rage en Alsace et en
Lorraine!

RESTEZ A VOS POSTES!

Un journal du matin annonce que deux
officiers des régiments « suspects » ont
donné leur démission. Nous espérons que
cette nouvelle est inexacte. Mais si elle était
fondée, si, sous l'empire d'une indignation,
assurément bien légitime, quelques officiers
avaient fait ce coup de tête, nous voulons
croire que leur exemple ne serait pas suivi.
Nos officiers comprendront qu'en se retirant
ils feraient le jeu de délégué à la guerre.

Qu'ils prennent plutôt modèle sur le doyen
des commandants de corps d'armée, le gé-
néral Schmitz, privé de son commandement
par le plus jeune des généraux de division,
bombardé ministre par les Clémenceau et
toute la juiverie radicale de la Lanterne. Les
regrets manifestés mardi par tous les com-
mandants de corps au général Schmitz qui
venait de leur donner les raisons de conve-
nance qui l'empêchaient d'assister au ban-
quet du soir au Grand-Hôtel, puis, quel-
ques instants plus tard, l'accueil glacial que
recevait à ce même banquet le général Bou-
langer, invité forcément en qualité de mi-
nistre, n'ont-ils pas déjà vengé le général
Schmitz des rigueurs radicales?

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPERANC

Palais d'été, août 18...

Depuis longtemps je devrais être à Irkoutsk.
Que devient mon père? Que devient ma mère?
Ils désirent, j'en suis sûr, un baiser de Nadège,
mais ma puissante protectrice se refuse énergique-
ment et impérieusement à mon départ. Pourtant,
ma place n'est plus dans ce Palais d'été. Tout ici
est plaisir: des chasses le jour; des danses le soir.
De nombreux invités ont répondu à l'appel du
gouverneur: jeunes Sibériennes couvertes de
diamants, officiers galonnés d'or, et tous toisent
d'un regard de mépris la fille de l'exilé.

L'autre jour, je marchais au bras de Mademoi-
selle dans une des allées les plus retirées du parc.
Nous croisions deux élégants, et l'un d'eux,
enfonçant son monocle sous l'arcade sourcilière,
murmura doucement:

— Quelle est donc cette belle enfant, mon cher
Nelroff?

J'avais entendu la demande. Hélas! j'entendis
aussi la réponse:

— Cette belle aux cheveux noirs, fit le capitaine
Nelroff... Peuh! mon cher, ce n'est rien; une

petite Polonoise, la fille d'un déporté, dont s'est
engouée Mlle Vilérieff. Pour elle cette Nadège est le
bichon qu'on aime, singulière fantaisie!

Le monocle retombe aussitôt. Je ne valais plus
un regard. Une larme jaillit de mes yeux.

— Le cœur en haut, murmura Mademoiselle en
me serrant la main, le cœur en haut. Dieu,
Nadège, ne juge pas comme jugent les hommes.

Que le pain des étrangers m'est amer! Qu'il me
 tarde de retrouver mon humble isba! Mais, à tous,
fièrement je cache ma souffrance, car l'amitié que
me témoigne la fille du gouverneur peut devenir
utile à mon père.

Parfois, un courtisan de la riche héritière s'ap-
proche de la petite favorite, s'incline profondé-
ment, et lui demande la faveur d'une valse... ou,
si nous sommes dans le parc, celle d'une partie de
volant. Je refuse toujours.

Les courtisans! Ils jaillissent, du sol de Russie,
nombreux comme les tiges d'ivraie dans un champ
sans culture. Là-bas, tout un escadron de frelons
bourdonnent autour de Mlle Vilérieff; et là encore,
devant la table, ou après chaque repas le général
fait un whist à cinq roubles la fiche, j'en aperçois
une armée. Ces beaux lieutenants se tiennent
debout, pimpants dans leur uniforme, empressés,
le sourire aux lèvres, épiaut un désir du maître,
et battant les cartes.

Vils flatteurs! âmes vénales! C'est ainsi que,

peu à peu, vos uniformes se galonnent et se bro-
dent.

Le capitaine Nelroff surtout m'exaspère. Grand,
souple, avec des ondulations de couleuvre, il se
trouve toujours sur le passage du gouverneur.
Sans cesse il lui parle de son incomparable Olga
avec la plus enthousiaste admiration. Mais ses
intonations sonnent à faux. Le général pourtant a
toute confiance en cet aide de camp au teint
pâle, aux moustaches blondes, presque fauves. Il
ne voit pas que, dans cet œil vert de mer, il y a
des profondeurs et des complications d'intrigues
inconnues, insondables.

Qu'est-ce que ce Nelroff? Un bourreau de la
Pologne; un ambitieux, certainement. Un long
séjour en France lui a donné des formes séduisan-
tes; mais, dans les cercles de Paris et de Saint-
Pétersbourg, il a laissé des dettes effrayantes;
dettes, qui plus tard, il est vrai, ont été soldées
par les diamants et la fortune de sa mère; mais
Nelroff voudrait combler le déficit, aussi n'a-t-il
pas hésité à reprendre du service dans l'armée
russe, à s'attacher aux pas du général Vilérieff, et
à le suivre jusque dans la lointaine Sibérie.

Hier, tandis que les invités du gouverneur s'amu-
saient aux tableaux vivants, je m'étais retirée,
ainsi que Mademoiselle, dans la petite pagode
hiadoue. J'évite le plus possible tout ce qui est
fête. Cette pièce octogone, dont chaque fenêtre

donne sur un point de vue différent, forme une
retraite délicieuse. Mon amie dessinait, et moi
j'écrivais à ma bonne mère les meilleures ten-
dresses que me dictait mon cœur. Une valse de
Chopin, jouée dans un des salons du palais,
m'arrivait comme un lointain écho; elle me berçait.
Quelques pigeons blancs becquetaient sous la fenê-
tre à store rose perdue sous des festons de lierre
enguirlandés de lisérons.

Tout à coup je levai la tête en reconnaissant la
voix douceuse du capitaine Nelroff. Assis près
d'un ami, sous l'ombrage d'un massif de bouleaux,
il effilait sa moustache de sa belle main blanche, et
promenait autour de lui un regard satisfait.

C'était, sans doute, un des rares instants où il se
laisse aller aux confidences. Le champagne, versé
à flots au déjeuner de l'heure précédente, l'avait
mis en confiance; car, s'appuyant avec grâce sur
l'épaule de son compagnon, ce lieutenant Schou-
line qui, la veille, m'avait si impertinamment
dévoté:

— Oui, mon cher, fit-il avec un sourire fat,
cette union aura lieu. Nous sommes faits l'un
pour l'autre. Elle est charmante, distinguée, bien
vue en cour. Tout enfin se trouve réuni.

J'écoutais très-attentive, très-intéressée.

— Tout, répliqua avec une pointe d'ironie le
blond confidant, tout, Nelroff? Et le cœur de la
belle Russe?... Il me semble peu soumis. Arrouez-

Les suspects ne sont-ils pas vengés eux-mêmes par l'impression produite jusque dans les régions républicaines par l'éloquence de M. Boulanger? C'est un journal républicain, la *Liberté*, qui disait avant-hier: « M. Boulanger croit qu'en se faisant l'écho des accusations vagues des jacobins de la Chambre et de la presse, il a servi la République. Il se trompe profondément. Donner satisfaction aux détestables passions politiques du jacobinisme et du radicalisme combinés, loin de fortifier la République, c'est le plus sûr moyen de l'affaiblir et de la perdre. »

Pourquoi donc nos officiers prendraient-ils si à cœur les hoquets d'un sectaire qu'aucun service public, aucune notoriété militaire, sauf peut-être celle qui résulte d'un de ces actes de bravoure individuelle, si communs non-seulement parmi nos officiers, mais parmi les simples soldats, ne justifient l'électrique avancement?

Qu'ils restent à leur poste, fidèles à leur devoir, respectueux de la discipline, mais conservant précieusement ce droit que nul ne leur peut enlever de désigner au même titre et les attaques des reptiles communards de M. Boulanger et les invitations de tous les Wilson ou de tous les Daunassans de France et de Navarre.

Tout vient à point à qui sait attendre. Les ministres, surtout les ministres genre Comagny-Boulanger, passent vite. L'armée reste.

EDOUARD GRIMBLAT.

A LA CHAMBRE.

A la séance d'hier, après l'adoption des derniers articles de la proposition de M. Nadaud sur les syndicats ouvriers, M. Basly dépose sa demande d'interpellation relative à la grève de Decazeville.

D'accord avec le gouvernement, la discussion en est remise à huitaine.

Aussitôt après arrive en discussion une pétition concernant l'emploi des produits de la vente des diamants de la couronne.

M. le comte de Lanjuinais dit que la droite n'attache pas une grande importance à cette proposition, car elle espère que, dans un avenir prochain, la Chambre se débarrassera de la République.

A ces mots, un tumulte infernal retentit sur les bancs de la gauche. Un certain nombre de députés, transformés subitement en énergumènes, hurlent, glapissent, mugissent en gesticulant comme des possédés.

Calmé, les bras croisés sur la poitrine, la tête haute, M. de Lanjuinais laisse passer l'orage.

M. Floquet brandit sa foudre. Il ne peut permettre, dit-il, ce langage factieux, et il frappe l'orateur d'un rappel à l'ordre.

Mais la gauche ne se tient pas pour satisfaite. Les vociférations redoublent: plusieurs voix somment M. de Lanjuinais d'abandonner la tribune.

Ce tumulte, s'écrie M. Floquet, ne s'adresse plus à l'orateur, mais au président. Je vous prie de respecter la liberté de la tribune.

Continuant son discours, M. le comte de Lanjuinais dit qu'on ne comprendrait pas un Président de la République arborant sur son chapeau les diamants de la couronne.

Rires à droite. — Recrudescence de vociférations à gauche.

M. Ballue bondit sur son banc en vociférant comme un fou furieux.

Quelques membres du centre font claquer avec rage les tablettes de leurs pupitres. Impossible d'entendre l'orateur qui, en quittant la tribune, est salué par les applaudissements répétés de la droite.

Encore tout essoufflé, M. Ballue s'écrie: Nous ne permettrons pas qu'on insulte ici la République. (Rires et exclamations à droite.)

— Alors le peuple n'est plus souverain! crient plusieurs membres de l'opposition.

M. Ballue continue en disant qu'au-dessus de la Chambre, du Sénat, et du pouvoir exécutif....

— Il y a le peuple, crie M. Paul de Cassagnac.

— Il y a la République, poursuit M. Ballue.

Et il conclut en invoquant l'article du règlement qui punit de la censure avec exclusion temporaire l'outrage à la République.

M. Floquet dit que la parole de M. de Lanjuinais contenait l'expression d'une espérance et non pas une insulte à la République.

Pourquoi alors l'a-t-il qualifiée tout-à-l'heure de factieuse?

La droite accueille cette amende honorable par des applaudissements.

Un républicain très-cheuve mais fort barbu soutient que le mot « se débarrassera » constitue une insulte au régime actuel et une provocation.

N'est-ce pas le cas de répéter qu'il n'y a que la vérité qui blesse. Si les républicains n'avaient pas peur, ils n'auraient pas manifesté une pareille émotion.

LE DÎNER DES COMMANDANTS DE CORPS D'ARMÉE

Mardi soir a eu lieu dans le salon du Zodiaque le dîner annuel des commandants de corps d'armée.

La mesure prise contre le général Schmitz, doyen des chefs de corps, donnait à ce dîner un intérêt tout particulier.

Le commandant du 9^e corps d'armée se trouvait à sept heures sur le perron du salon de lecture, et recevant les marques de sympathie de tous ses compagnons d'armes.

A 7 heures et demie, le général Schmitz quitte le Grand-Hôtel après avoir écrit au général de Colomb, qui en son absence se trouvait être le doyen.

A huit heures, tous prenaient place autour de la table installée dans le salon du Zodiaque.

Cinquante-trois invitations avaient été faites et quarante-trois convives seulement prenaient part au dîner.

Le ministre de la guerre, général Boulanger, avait en face de lui le doyen des commandants de corps d'armée, général de Colomb. On a remarqué, également, les

général Billot, Thomassin, de Carrey, de Bellemare, Wolff, Février, Pittié, marquis de Galliffet, Saussier, Thomas, Dumont, Villmette, Forgemol de Bostquénard, Bréart, Japy, baron Berge, Davout, d'Auerstaedt, Delebecque, Cornat, Hanrion, colonel Lichtenstein, etc.

En s'asseyant, le général de Colomb, président du dîner, trouva sur sa serviette la lettre du général Schmitz, mais n'en donna pas lecture.

Ce dîner, marqué tous les ans par une cordialité si franche, a été cette année exceptionnellement froid, et n'eût été la musique de la garde républicaine, qui, placée dans la grande salle du bas, a joué pendant toute la durée du repas les plus beaux morceaux de la *Muette*, du *Prophète* et du *Domino noir*, cette réunion aurait été des plus tristes.

Au dessert, pas une allocution, pas un toast, rien.

Le général Boulanger ne s'est pas attardé, du reste, en compagnie des commandants de corps d'armée; à onze heures précises, il remontait dans sa voiture et rentrait au ministère de la guerre.

Avant son départ, toutefois, le général Boulanger, sachant que le général Schmitz habitait le Grand-Hôtel, s'est informé s'il était chez lui.

Conformément au règlement, les comités d'armes doivent être renouvelés tous les ans. On croit que M. le général de la Jaille se décide à demander un commandement actif et va quitter Saint-Thomas-d'Aquin.

Le général de Galliffet, souffrant de plus en plus de son ancienne blessure, ne pourra probablement pas conserver la présidence du comité de cavalerie.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISÈRE

Les journaux républicains admettent, d'après les chiffres publiés par le *Journal officiel*, que les affaires commerciales vont en France de mal en pis. Les importations et les exportations ont fléchi, d'après les statistiques de l'administration de douanes, de 380 millions en 1885. Ce qui les console, c'est, disent-ils, que la crise industrielle frappe les autres pays de l'Europe.

Nous admettons ce fait, mais il est bon d'ajouter que le commerce intérieur n'est pas atteint dans la même proportion que les autres nations qu'il est en France et que le commerce extérieur de l'Allemagne et de l'Italie est loin d'avoir subi une diminution comparable à celle du commerce de la France.

En Angleterre, les chiffres sont plus élevés, mais le commerce anglais, avec les colonies notamment, est tellement supérieur au nôtre que les gros chiffres ne représentent pas proportionnellement des différences aussi considérables dans les pertes que celles qui atteignent notre industrie.

Le *Rappel*, après avoir constaté la mauvaise situation dans laquelle se trouve le commerce français, ajoute une réflexion qui nous paraît digne d'être relevée :

« L'unique remède, dit-il, est dans la découverte de nouvelles couches de consommateurs soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, c'est-à-dire dans une politique d'économie, de dégrèvement et d'expansion coloniale. »

Le *Rappel* pose deux questions, qui doivent être étudiées séparément.

Pour obtenir de nouveaux débouchés à l'extérieur, il faut d'abord être en état de vendre aux étrangers des marchandises dans des prix égaux et même inférieurs à ceux des autres nations.

Pour y arriver, il faut que l'industrie française produise à bon marché. Comment pourrait-elle le faire lorsque toutes les statistiques démontrent que sous la République les contribuables français sont les gens les plus volés du monde entier et qui paient le plus d'impôts.

Le patron est frappé par toute espèce de taxes; l'ouvrier, atteint par l'impôt sous toutes les formes, demande des salaires plus élevés pour vivre; la concurrence devient impossible. L'industriel ne pouvant produire à perte, ferme ses ateliers.

A l'intérieur, la question n'est pas moins délicate; l'impôt joue encore ici son triste rôle.

Autrefois, sous tous les gouvernements

sérieux, que le *Rappel* déteste et qui excitent tous les jours la verve de M. Vacquerie, il se produisait dans toutes les couches sociales un développement de bien-être. Le travail allant, comme disent les ouvriers, la richesse générale se développait et il se formait de nouvelles couches de consommateurs.

Pour en citer un exemple que le *Rappel* admettra comme nous, de 1815 à 1880, à l'exception des années de révolution qui étaient des époques de ruine, les recettes des contributions indirectes augmentaient et le relevé statistique du commerce extérieur annonçait aussi un développement industriel.

Aujourd'hui, au contraire, les recettes de l'impôt diminuent et le commerce fait moins d'opérations; les chemins de fer transportent moins de tonnes de marchandises et moins de voyageurs.

La République a arrêté le développement du bien-être général.

Nous ne voulons pas dire que la ruine provient de ce que M. Grévy loge à l'Élysée et de ce que le *Rappel* jouit du gouvernement de son choix. Ce que nous soutenons, c'est que la France est tombée sous les coups d'une bande de faiseurs irresponsables n'ayant personne pour les surveiller, qui dépouillent les Français avec une telle audace que personne ne voit plus augmenter son bien-être, à l'exception de ceux qui nous volent; il en résulte une ruine générale.

Ce n'est ni la protection commerciale, ni rien de ce que voteront les Chambres, qui modifiera cette situation. Il n'y a qu'un bon coup de balai, replaçant chaque chose à sa place et faisant rentrer dans leur obscurité des gens qui n'auraient jamais dû en sortir, qui puisse tirer la France d'une situation qu'elle n'a jamais connue avant la République.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché est somnolent. Il digère les rentes achetées depuis deux mois, peut-être un peu trop gloutonnement. Mais il a un bon estomac. Et si la Grèce ne fait pas de folies, on pourra consolider les cours à un niveau raisonnable.

Le 3 0/0 se tient à 84.60, l'amortissable à 84.05, le 4 1/2 0/0 à 109.40.

On demande le Crédit Foncier à 1,342.50. La tendance à la hausse des différentes obligations à lots du Crédit Foncier est nettement accusée. Les Communales 1879 leur emboîtent le pas: elles sont qu'à 2 ou 3 fr. de distance; les unes et les autres doivent nécessairement marcher de pair. Elles procurent les mêmes avantages.

La Banque d'Escompte, la Société Générale et la Société de Dépôts et Comptes Courants conservent leur fermeté habituelle.

Les porteurs d'obligations hypothécaires des Mines d'Anzits peuvent trouver preneur au comptant de M. Carbonez (21, rue Bréa, à Paris), malgré la déchéance dont ce titre est frappé.

On vend des actions et obligations de Panama, quand on trouve des acheteurs. Le nombre de ces imprudents diminue tous les jours.

Le marché des actions de nos Chemins de fer est calme.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

A Saumur, la Loire a cru, depuis vingt-quatre heures, de 30 centimètres. Hier, à midi, elle était à 3^m 70; aujourd'hui, à la même heure, elle est à 4^m ».

On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 4^m 80 à Saumur et aura lieu le 7 février, vers 7 heures du matin.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Voici le tableau de service pour l'année 1886, établi dans l'assemblée générale du 5 janvier.

Séance tous les dimanches au Stand des Récollets, du 7 février au 29 août. Tir réduit, tir à la carabine de précision et au pistolet Flobert.

La première séance du 7 février aura lieu à neuf heures du matin; la seconde du 14, à deux heures du soir; en alternant pour les suivantes du soir au matin aux heures indiquées ci-dessus.

Séance les quatre dimanches de septembre au Stand de l'Ecole de cavalerie à neuf heures du matin. Tir à 200 mètres au fusil Gras et à 30 mètres au revolver d'ordonnance.

Ces dernières séances décideront du classement.

le, vous n'êtes guère favorisé, mon cher. M^{lle} Vilérieff vous refuse, le plus gentiment du monde, les plus mesues faveurs... Et quand vous lui débitez quelque compliment exquis, quel air de reine enroulée!

Nelroff devint blême.

— J'ai la parole du père, fit-il sourdement.

— Eh! eh! ce n'est pas tout. Ce père respecte fort les volontés de sa fille, et ce que veut M^{lle} Vilérieff, elle le veut bien.

Une méchante flamme s'allumait dans le regard vert de mer de l'aide de camp, et laèvre serrée :

— Olga deviendra comtesse Nelroff ou sinon...

Puis, se calmant soudain :

— Allons, fit-il, je m'emporte sottement. Je rêve de passions romanesques, de grandes aventures. Non, le dénouement sera pacifique. Devant mon dévouement absolu, le cœur de M^{lle} Vilérieff s'attendrira, j'en suis sûr. Savez-vous, mon bon, que je suis absolument épris.

Ils se levèrent, laissant après eux un léger nuage, une fine spirale de fumée bleue, venant de leurs cigares; et moi, terrifiée :

— Oh! Mademoiselle, m'écriai-je, Olga connaît-elle les sentiments du capitaine Nelroff? Pensez-vous qu'un tel mariage puisse avoir lieu?

— Jamais, me répondit mon amie; jamais... du moins je l'espère. Olga est trop franche et trop loyale pour aimer l'hypocrisie.

Palais d'été, août 18...

Le lendemain je m'éveillai assez tard.

Par mon store abaissé, se tamisait ce jour d'admirable lumière qui, durant quatre mois, dans ces régions de la Sibirie orientale, ne finit pas. Il fatigue à la longue ce soleil incessant, et l'on regrette les aubes si fraîches, les crépuscules si mélancoliques, toutes les beautés de la patrie.

Ici le jour sans cesse, sans cesse, dura la saison d'été, pour retomber, avec l'hiver, dans la nuit sans fin. Toujours les extrêmes, les contrastes: le froid qui glace jusque dans la moëlle des os, ou le soleil qui éblouit et dessèche.

Je me levai; et revêtue de ma robe de faille noire, je me rendis, à petits pas, dans la chambre de mon amie, où j'ai la permission de tout regarder. Je pris un livre, mais ma lecture fut bientôt interrompue par de bruyantes lanternes et par les aboiements furieux des chiens. Le général Vilérieff offrait à ses invités une grande chasse d'été, et depuis la veille les piqueurs rabattaient, dans la partie la plus agreste du parc, les faisans, les gelinottes, les coqs de bruyère et les rennes.

Comme toujours, le temps était superbe; le soleil dorait les futaies; l'air était embaumé de l'odeur résineuse des grands sapins; il faisait bon vivre.

(A suivre.)

sement des tireurs pour le concours général et le concours d'honneur qui auront lieu à Terrefort, les 3 et 4 octobre. Deux séries préparatoires seront indispensables pour être classés. Une cible spéciale sera établie pour les non-classés.

Des concours partiels pourront être établis à Terrefort, les 23 mars, 30 mai, 25 juillet et 30 août, à la distance de 300 mètres pour le fusil Gras et de 30 mètres pour le revolver d'ordonnance, pour les sociétés ayant assisté depuis le dernier concours à au moins trois séances préparatoires dans lesquelles la meilleure série sera prise pour établir le classement en trois catégories.

Une cible spéciale sera néanmoins établie pour les autres sociétés s'il y a lieu.

Des annonces dans les journaux serviront de notification légale des lieux, jours et heures des séances, pour les cas de force majeure devant modifier le présent tableau de service.

Des épingles-insignes en argent seront remises à chaque séance au meilleur tireur n'en étant pas encore porteur.

A chacune des séances aux Récollets seront également établis les concours spéciaux dans lesquels seront délivrées des médailles à raison de un module par séance, par catégorie de concurrents.

Le droit d'entrée pour tous les concours, tant aux Récollets qu'aux champs de tir à longues distances, est uniformément fixé à un franc, indépendamment du prix des munitions fixés, savoir :

Fusils gras, 6 cartouches de 0,60 ; revolver d'ordonnance, 6 de 0,60 ; tir réduit, 5 de 0,25 ; carabine de précision, 5 de 0,25 ; pistolet Floberf, 5 de 0,25 ; cibles comprises.

Aucun étranger ne pourra prendre part à aucun concours sans avoir acquitté la cotisation annuelle (sauf les cas de concours entre Sociétés et pour les cibles gratuites mises à la disposition de certaines catégories de tireurs), mais toute personne appartenant à l'armée à un titre quelconque sera admise aux séances contre la présentation de son livret militaire, et moyennant le remboursement seulement du prix des cartouches.

Les concours à longues distances pourront se faire debout, à genou ou couché, à volonté.

Les concours au tir réduit debout ou à genou, à volonté.

Les concours au revolver d'ordonnance, à la carabine de précision et au pistolet ne pourront se faire que debout seulement.

A chacune des séances, les Sociétaires devront être porteurs de leur épingle-insigne en argent placée d'une manière apparente à la boutonnière gauche de l'habit.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Mobilisation générale du 11^e corps.

Le général Boulanger, avons-nous dit, vient de décréter : suppression de la retraite battue et sonnée tous les soirs, rentrée des

hommes au quartier à 9 heures en toute saison, etc.

Il convient d'y joindre la suppression des exercices des cadres et des manœuvres de brigade avec cadres.

A ces petites nouvelles, nous pouvons en ajouter, de source certaine, une autre, très-grave et très-importante.

Il n'y aura pas cette année de grandes manœuvres d'automne. Elles seront remplacées par la mobilisation générale d'un corps d'armée, avec toutes ses classes de réserve et d'armée territoriale.

C'est là une grosse expérience.

Le vote d'une loi, on le sait, est nécessaire pour toute mobilisation, même partielle : ce projet est à l'étude au ministère, il sera prochainement déposé sur le bureau de la Chambre.

Nous espérons qu'il sera voté, mais après une modification indispensable.

Personne n'ignore que la mobilisation d'un corps d'armée suspend, par suite de l'appel de tous les hommes valides de 21 à 40 ans et par suite du droit de réquisition, toute la vie agricole, industrielle et commerciale des départements qui composent le territoire de la région militaire.

La mobilisation constitue donc pour ces départements une charge très-lourde : non-seulement tous les hommes valides reçoivent leur feuille de route, mais tout y est réquisitionné depuis les chemins de fer jusqu'aux plus modestes véhicules ; chevaux, voitures, etc., etc., tout appartient au service de l'armée.

Il serait donc de stricte justice de tirer au sort la région qui aurait à supporter cette charge momentanée, mais très-dure.

Naturellement, il faudrait excepter du tirage certaines régions frontalières, c'est-à-dire les 4^e, 2^e, 6^e, 7^e et 15^e corps, et, pour d'autres raisons, le 19^e (Algérie).

Or, il paraît que M. Boulanger a décidé de demander la mobilisation du 11^e corps (Nantes) qui envahirait la 9^e région (Tours).

Le 11^e corps se compose des départements de la Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure et Vendée, c'est-à-dire de quatre départements limitrophes dont la députation est entièrement conservatrice.

Serait-ce pour les punir de leurs votes que M. Boulanger veut leur infliger une charge très-lourde et très-couteuse ?

S'il n'en est pas ainsi, pourquoi ne pas vouloir tirer au sort la région militaire qui servira d'expérience, sauf, bien entendu, les exceptions ci-dessus mentionnées ?

Avec le tirage au sort, le soupçon ne serait plus possible, et nous connaissons assez le patriotisme de nos braves provinces pour savoir que celle qui serait ainsi désignée ne songerait pas à se plaindre.

Cette grosse nouvelle nous est apportée par la France nouvelle.

La Banque de France désire retirer de la circulation de ses anciens billets de 50 francs et y substituer les nouveaux billets créés en 1884 (filigrane tête de profil) qui présentent au public de meilleures garanties contre la falsification ; elle échangera à ses guichets :

à Paris, dans ses succursales et dans ses bureaux auxiliaires, les billets de 50 francs ancien type (filigrane Mercure tête de face), émis de 1864 à 1883, soit contre des billets de 50 francs nouveau type de 1884, soit contre l'or, au choix des porteurs.

NANTES.

Arrestation de treize voleurs. — Depuis une quinzaine de jours, une bande de voleurs dévalisait les magasins de la ville de Nantes. La police et la gendarmerie, mises en éveil, ont successivement arrêté 13 malfaiteurs, hommes et femmes. Une grande partie des objets soustraits ont été retrouvés au domicile de ces gens-là.

A l'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil. ; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil. ; — le Chocolat de la C^{ie} Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c. ; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

LES DRAGONS DE TOURAINE

Faites sonner le boute-selle,
A cheval, messieurs les dragons,
Et hop ! Votre tenue est telle
Que cela fait sortir des gonds !

Monsieur de Freycinet enrage
De voir des soldats tels que vous ;
Et tous ceux de son entourage
Se conforment à son courroux.

C'est un effroyable scandale
Que vous causez, scregnonnieugnieu !
Tous les purs de la capitale
S'en plaignent à Grévy le Pieu !

Qui m'a donné des militaires,
Fiers soldats, et cœurs éprouvés,
Qui semblent ne se plaire guères
Avec les gens mal élevés ?

Et quel juste sujet de haine,
Les visites dans les châteaux !
L'exil ne suffira qu'à peine
A châtier ces aristos !

Chasser avec des gentilshommes
Passe à bon droit pour des forfaits !
Aimer mieux, au temps où nous sommes,
Les châtelains que les préfets.

Ne pas toper monsieur le maire,
Ne pas trinquer avec l'adjoint.
Tout cela, pour un militaire,
Messieurs, ne se pardonne point !

Et la République, affaiblie
Par seize ans de rudes assauts,
N'admet de bal ou de rallye
Que dans le parc de Chenonceaux !

**

Ah ! que je bénis votre haine,
Vous tous qui ne semblez servir
La mégère républicaine
Que pour mieux la faire haïr !

Rien n'est sacré pour votre haine,
Délateurs, espions, policiers ;
L'armée était fidèle et brave,
J'aime que vous la courrouciez !

Allez donc ! faites votre tâche
Jusqu'au jour où tous seront las !
Frappez sans pitié ni relâche !
Après les prêtres, les soldats !

Désorganisez toute chose,
Achevez votre œuvre de fous,
Afin qu'un dégoût grandiose
Prene au cœur de chacun de nous.

Et que les loques écarlates
Dont vous avez fait vos drapeaux,
Nos dragons, du plat de leurs lattes,
Enfin les jettent aux ruisseaux !

(Gaulois.)

PAUL FERRIER.

Il nous paraît superflu de recommander l'excellent chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, si recherché depuis longtemps des visiteurs du monastère. On peut se le procurer à Saumur, chez M. Baptiste GOBLET, rue Nationale.

Nous recommandons une pauvre mère de famille, veuve d'un avocat, qui a eu de grands revers de fortune. Elle demande à faire des écritures, copies, à soigner des enfants, de l'ouvrage à son domicile, ou quelques heures par jour chez les particuliers.

S'adresser au bureau du journal, aux initiales J. R.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 8 février 1886,

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux,
poème de MM. Scribe, A. Royer et G. Vaez,
musique de DONIZETTI.

Distribution :

Fernand MM. Goffel.
Alphonse Dechesne.
Balthazar Neveu.
Léonor M^{me} De Vila.
Inès Dulaurens.
Don Gaspard M. Démon.
Seigneurs et dames de la cour, pages, gardes,
moines et novices.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 4 FÉVRIER 1886.

Rente 3 0/0.	81 72
Rente 3 0/0 amortissable.	84 ..
Rente 4 1/2.	107 65
Rente 4 1/2 (nouvelle).	109 40
Obligations du Trésor.	510 ..

ROGAMBOLE

Quadrille favori

Par Félix PETIT

En vente, à Saumur, chez M. Léonard FISCHER, rue d'Orléans, en face de l'hôtel de Londres.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RUCHES D'ABEILLES

Par un mois de novembre, le vent s'était déchaîné. Il remplissait la grange de bruits peureux et arrachait aux fentes des portes et des volets de lamentables gémissements.

La veillée était nombreuse. Le feu brûlait en sifflant et dévorait les aiguilles sèches de la garnie de pins. Les femmes avaient la tête penchée sur leur métier à roue de carton rouge ; sous leurs doigts agiles, les fuseaux par centaines s'agitaient, se débattaient, sautaient au bout de leur fil comme de petits pendus ensorcelés.

On avait enfin prié Thérèse de chanter quelque chose. La paysanne se défendit en patois le mieux qu'elle put ; puis, sa voix claire, jaculte, un peu traînante et assez nasillarde, fit entendre une chansonnette bizarre sur une note élevée.

A ce moment, on frappa un coup assez rude contre la porte et presque aussitôt quelqu'un entra.

Toutes les femmes poussèrent un cri d'effroi.

— Point de peur. J'ai l'air d'une pierre qui tombe dans une grenouillère.

— Jacques !

— Moi-même. Bonsoir, Benoîte. C'est vous, mère Raymond ? — Comment va la Catherine ? — Salut, Thérèse, reprit-il d'une voix plus timide, en s'asseyant sur un escabeau auprès de la jeune fille.

La villageoise avait levé les yeux, et une expression de joie s'était répandue sur son visage.

— Pourquoi venir si tard ?

— Il vous peina de me recevoir !

— Non ; mais le temps est mauvais, et il y a longtemps que nous ne vous avons vu.

— Ce que vous me dites-là, Thérèse, est doux comme une fleur de cerisier aux lèvres.

— Rien de nouveau là-haut, chez vous ? interrompit Colombe, l'aînée des trois sœurs.

— Non, répondit le jeune campagnard. L'étable est bien habitée ; la grange est assez pleine. Mais la maison est trop seule.

Toutes les femmes sourirent et Thérèse rougit.

— L'ennui m'a chassé. Quand je me suis trouvé, comme un coucou, auprès de mon *chapeau* éclairant mal, avec un gros vent derrière la porte, je me suis senti tellement triste que j'ai songé à vous, au grand feu garni de voisins, et je suis descendu.

La veillée étant très-avancée, les femmes recontraient leur *carreau* de l'enveloppe d'étoffe.

— Eh bien ? interrompit Jacques, je vous chasse donc ?

— Non. C'est l'heure d'aller dormir.

— Bonne nuit, alors !

— Veux-tu que je t'accompagne, Jacques, proposa Jean le maréchal ?

— Inutile. Je ne crains ni les revenants, ni les voleurs. Puis, j'ai à bavarder un instant avec ces trois jeunes.

— Bonne nuit, donc !

— Adieu.

— Au revoir !

Tous sortirent de la petite cour, et les voix des voisins et voisines se perdirent dans les ténèbres.

Çà et là, par intervalle, quelques portes se fermaient et le murmure du ruisseau et les bruits du vent passaient toujours au dehors comme de nocturnes et éternels voyageurs.

Entre les trois sœurs et le jeune homme il y eut un moment d'embarras et de silence.

— Ecoutez, hasard enfin le campagnard. Il m'est dur et triste de vivre seul, quand, depuis huit mois, je devais être content et marié. La mort du pauvre Toine — qu'il soit devant Dieu ! — a reculé notre mariage, Thérèse. Si vous voulez encore de moi...

Thérèse ne répondit point. Elle baissa la tête, et sa main jouait gauchement avec l'étau em-brouillée d'une quenouille sur l'escabeau.

— Nous n'avons pas oublié, répondit Colombe, le désir de notre père. Si Thérèse consent toujours, il faut en finir. Cela réjouira là-haut le pauvre père, — Dieu ait son âme.

Les montagnards du Velay ne parlent jamais d'un défunt sans accompagner son nom ou son souvenir de ce pieux souhait.

— Eh bien, Thérèse ! interrogea Angélique.

— Je ne sais que dire, murmura la jeune fille.

— Faisons-nous *pache*, Thérèse ? interrompit le jeune homme en lui tendant la main.

— Oui.

Et Thérèse avança timidement la sienne.

— Alors, merci.

— Il faut, en ce cas, terminer au plus tôt, reprit Colombe.

— Demain, répondit Jacques, j'irai trouver M. le curé, et nous conviendrons ensemble du jour.

L'hiver approche ; j'ai grosse provision de balais de jonc sous le hangar, et il me sera agréable de trouver au coin du feu une bonne ménagère à aimer.

— Vous viendrez nous voir quelquefois ici ? interrompit Angélique.

— Souvent, se hâta de répondre Thérèse.

— Et nous descendrons vous aider à faire vos vendanges et vos moissons.

— Et vous serez marraine, répondit Jacques, s'il plaît à Dieu de nous envoyer de beaux enfants pour l'adorer et nous aimer tous les quatre.

(A suivre.)

AMÉ GIRON.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.
De M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.
Et de M^e LECOMTE, notaire à Brézé.

VENTE

PAR ADJUDICATION,
Entre majeurs et mineurs
En cinq lots,
DE DIVERS
IMMEUBLES

- Consistant en :
- 1° Une MAISON d'habitation avec dépendances et clos de vignes, le tout clos de murs, situé au bourg de Brézé ;
 - 2° Une VIGNE, renfermée de murs, appelée le Clos-de-la-Pageotterie, située commune de Brézé ;
 - 3° Une VIGNE dite Derrière-Brézé, même commune ;
 - 4° Un BOIS-TAILLIS, appelé la Bournée, même commune ;
 - Et 5° Une TERRE en friche, à la Cossonnière, communes de Chacé et de Brézé ;

Le tout dépendant de la succession de M^e Trouillard-Latreau.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, en l'étude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé, le **Dimanche 28 Février 1886, à une heure et demie de l'après-midi.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré.

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Marie-Hélène Trouillard, épouse assistée et autorisée de M. Jean-Clement-Paul Du Puy, avocat à la Cour d'appel de Paris, et de celui-ci pour la validité, demeurant ensemble à Paris, avenue d'Antin, n° 61.

Demandeurs, ayant M^e Le Ray pour avoué ;
Contre : M. Louis-Henri-Paul Thiffoine, propriétaire, demeurant à Saumur.

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de M^{lles} Marie-Madeleine-Marquerite et Jeanne-Marie-Hélène Thiffoine, ses deux filles mineures, nées de son mariage avec M^{me} Marie-Marguerite Trouillard, décédée, Défenseur, ayant M^e Lecoy pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Charles Trouillard, chevalier de la Légion d'Honneur, propriétaire et maire de Vivy, demeurant au château des Coutures, commune de Vivy, pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Thiffoine, sus-nommées.

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^e Auboyer, notaire, commis à cet effet, à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

I. — Commune de Brézé.

1^{er} Lot.

Une MAISON d'habitation, servitudes, cave, pressoir, cour, jardin et vigne, le tout clos de murs, d'une contenance de un hectare quatre-vingt-dix ares, situé au bourg de la commune de Brézé, compris au plan cadastral sous les numéros 2138, 2141 et 2142 de la section A.

Mise à prix : quatorze mille francs, ci. 14.000

2^e Lot.

Un clos de vignes, de la contenance de quatre-vingt-quatre ares, entouré de murs, appelé la Pageotterie, compris au plan cadastral sous le numéro 2120 de la section A.

A reporter, 14.000

Report... 14.000

Mise à prix : deux mille cinq cents francs, ci. 2.500

3^e Lot.

Un morceau de vigne, appelé Derrière-Brézé, de la contenance de quarante ares cinquante centiares environ, compris au plan cadastral sous les numéros 1225, 1236 et 1237 de la section D.

Mise à prix : mille francs, ci. 1.000

4^e Lot.

Un bois-taillis, appelé la Bournée, d'une contenance de soixante-neuf ares soixante centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 834 de la section B.

Mise à prix : quinze cents francs, ci. 1.500

II. — Communes de Brézé et Chacé.

5^e Lot.

Un morceau de friche, planté de peupliers, d'une contenance de un hectare trente-cinq ares trente-cinq centiares environ, appelé la Cossonnière, et porté au plan cadastral de la commune de Brézé pour neuf ares trente centiares, sous le numéro 10 de la section A et au plan cadastral de la commune de Chacé pour un hectare vingt-six ares, sous le numéro 253 de la section F.

Mise à prix : mille francs, ci. 1.000

Total des mises à prix : vingt mille francs, ci. 20.000

S'adresser, pour tous renseignements :

4° A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente ;

2° A M^e H. LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, co-licitant ;

3° A M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

4° A M^e LECOMTE, notaire à Brézé.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le 27 février mil huit cent quatre-vingt-six.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le 27 février mil huit cent quatre-vingt-six, n° 1^{er} case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,

Dont le rez-de-chaussée sert actuellement de salle de ventes.

S'adresser, pour traiter, à M. GUÉRINRAU, boulanger, rue du Portail-Louis, ou à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard,

Avec Jardin planté d'arbres à fruits.

S'adresser à M. ARDOUIN, qui l'habite, ou à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (31)

Cabinet de M. LANGLOIS, 32, rue du Portail-Louis, à Saumur.

Choix de propriétés rurales et de maisons de ville

A VENDRE OU A LOUER

FONDS DE COMMERCE A CÉDER

NOTA. — A partir du 1^{er} février 1886, M. LANGLOIS recevra les demandes et offres d'emplois. (72)

A VENDRE

BEAU

Plant de Peupliers Suisses

10.000 environ,

De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.

S'adresser à M^{me} veuve BRESSIÈRE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS

de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

Offres et Demandes

M^{me} Hervé, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « A la Ville de Saumur », a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. M^{me} Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (81)

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, 20, rue Saint-Jean, demande, de suite, de bonnes apprentises pour les Modes. Bonnes références. (39)

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER pour cause de santé, très-bonne IMPRIMERIE, produisant plusieurs journaux ou revues et des labours.

Cette maison, ancienne et très-honorablement connue, est située dans une ville de 80.000 âmes.

S'adresser à M. SIXLE, à Paris, 5, rue Notre-Dame-des-Champs.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubéba ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
RAPPORT : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons.
Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

VIENT DE PARAITRE :
Le Gouvernement Militaire de Saumur
PAR G. D'ESPINAY
Une Brochure in-8 avec Carte
PRIX : UN FRANC
Chez M. DÉZÉ et chez M. JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean.

EN VENTE
ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE
(Arrondissement de Saumur)
P. GODET
Éditeur, Imprimeur-Libraire.
Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIBAUD, Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.
Prix : 10 centimes.

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
Fr. par mois
par mois
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUSTRON
PARIS
Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

PRIX UNIQUE
3^{fr.} 50^{LE} **VELOURS WINDSOR** **0^{m.} 60^{LARGEUR}**
Mètre THE BRITISH VELVETEEN C^o (MANCHESTER)
DÉPOT GÉNÉRAL : 38, Avenue de l'Opéra, 38, PARIS
Envoi Franco dans toute la France contre Remboursement de 25 Francs
Pour la vente en gros, s'adresser au Gérant. — Tous les Mandats doivent être adressés à M. SUTTON
38, Avenue de l'Opéra. — Envoi d'échantillons franco sur demande.
Ce velours magnifique se distingue très-difficilement du velours de soie de Lyon et coûte DIX fois moins cher. — Rapport direct de l'acheteur avec le fabricant.